



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : services extérieurs

Question écrite n° 55418

Texte de la question

M. Bernard Birsinger attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accueil du public dans les musées. Il semble que, pour partie, le plan de résorption de la précarité organise la titularisation de nombreux précaires sur des postes de titulaires déjà existants sans que soit assurée la continuité des activités qu'exerçaient précisément ces salariés précaires. Il en résulte un déficit de personnel qui a pour conséquence la fermeture au public de certaines salles. Ainsi, à titre d'exemple, 25 à 30 % des salles du musée du Louvre sont fermées au public, et, le week-end, le musée de Fontainebleau est clos et certaines salles prestigieuses du musée national du Moyen Age sont aussi inaccessibles. Cette situation, qui n'est pas sans porter atteinte à l'accès du plus grand nombre à notre patrimoine national, serait particulièrement préoccupante le premier dimanche du mois. Rappelons que, à l'initiative de l'actuel gouvernement, ce jour-là l'accès des musées est gratuit. Le succès et la pérennité de cette mesure dépendra d'ailleurs aussi de la capacité des pouvoirs publics à organiser au mieux l'accueil ces jours-là. Aussi, il souhaiterait savoir la situation de l'emploi dans les musées, et particulièrement pour la surveillance des salles, et les intentions du Gouvernement pour promouvoir la mise à disposition du plus grand nombre des oeuvres exposées dans les musées.

Texte de la réponse

Afin de favoriser l'accès des musées nationaux au plus grand nombre, le ministère de la culture et de la communication garantit la gratuité des droits d'entrée pour tous les jeunes de moins de dix-huit ans, pour les chômeurs et pour tous le premier dimanche du mois. Les fermetures partielles évoquées s'expliquent par un transfert de crédits lié à la résorption de l'emploi précaire au sein du ministère de la culture et de la communication. Les agents non titulaires lauréats des concours réservés ouverts à cet effet ont ainsi pu être titularisés et occuper un emploi à temps complet sur place. Des crédits supplémentaires ont toutefois pu être dégagés à compter du mois de novembre 2000 afin de recruter les agents nécessaires à l'ouverture des établissements en fin de semaine. Ainsi, les difficultés temporaires d'ouverture du musée national du Moyen Age et du château de Fontainebleau sont à présent résolues pour l'essentiel dans le sens d'un développement de l'accueil du public dans les musées, conformément aux objectifs du ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Birsinger](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55418

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7062

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 951